

wattelse?

N°2

Staying together along the same lines

EUROPE

CACM : un code réseau pour les interconnexions européennes

Grâce au code réseau CACM, une nouvelle étape pour harmoniser les pratiques de gestion des interconnexions à l'échelle européenne sera franchie.

Depuis septembre 2011, ENTSO-E⁽¹⁾ est chargé de rédiger le code réseau CACM (Capacity Allocation and Congestion Management) qui sera remis à l'ACER⁽²⁾ dans les jours qui viennent.

Le CACM est un code réseau (cf. encadré « Les codes réseau, à quoi ça sert ? ») qui vise à définir un certain nombre de principes et de prescriptions pour le calcul des capacités d'échanges aux interconnexions aux échéances journalières et infra-journalières, l'évaluation périodique du découpage des zones de marché, et l'allocation des capacités d'interconnexion de la veille pour le lendemain et en infra-journalier.

Concernant le calcul des capacités d'échanges aux interconnexions aux échéances journalières et infra-journalières, le code prévoit notamment l'application d'une méthode dite « flow-based », c'est-à-dire tenant compte d'une modélisation plus fine des contraintes du réseau électrique.

Le code CACM contribuera à mieux intégrer les marchés de l'électricité tout en imposant comme norme des modèles de marchés efficaces et innovants.

L'évaluation périodique du découpage des zones de marché, quant à elle, s'effectuera selon des critères d'efficacité économique et de sécurité d'exploitation des réseaux. Elle proposera, le cas échéant, des configurations alternatives de ces zones.



Définir les rôles et responsabilités

Le travail de rédaction s'est appuyé sur les orientations-cadres publiées par l'ACER en juillet 2011, et a débouché sur une première version qui a été mise en consultation auprès des acteurs de marché du 23 mars au 23 mai 2012. Plus de 2 000 commentaires ont d'ailleurs été étudiés par l'ENTSO-E. En complément de ce code, la Commission européenne a engagé un travail de rédaction de lignes directrices sur la gouvernance, visant à définir le partage des rôles et responsabilités entre les gestionnaires de réseaux, les bourses de l'électricité, ainsi que l'implication des autorités de régulation et des acteurs de marché pour les deux allocations. L'entrée en vigueur du code CACM permettra d'harmoniser les pratiques en matière de gestion des interconnexions à l'échelle européenne. Cela contribuera à mieux intégrer les marchés de l'électricité, tout en imposant comme norme des modèles de marchés efficaces et innovants.

+ D'INFOS

LE CHIFFRE

325_{TWH}

C'EST LE VOLUME DES ÉCHANGES ENTRE LES 160 RESPONSABLES D'ÉQUILIBRE VIA LES NOTIFICATIONS D'ÉCHANGE DE BLOCS (NEB) EN 2011. UN CHIFFRE EN HAUSSE DE 6 % PAR RAPPORT À 2010.

LES CODES RÉSEAU, À QUOI ÇA SERT ?

La Commission européenne (CE) a établi une liste de sujets prioritaires devant faire l'objet de codes visant à harmoniser la gestion des réseaux électriques des membres de l'Union européenne (UE). Ils portent sur le marché, le développement du système et l'exploitation de ce dernier. L'ACER⁽²⁾ prend ensuite le relais pour détailler plus précisément le contenu de ces codes, et c'est ENTSO-E⁽¹⁾ qui est chargé de les rédiger, en collaboration avec les différents acteurs du marché. L'ACER examine la proposition de code de l'ENTSO-E et, si elle est conforme aux attentes, recommande son adoption à la Commission européenne. Au final, le code est adopté par un processus de comitologie engagée par la Commission européenne puis publié au Journal officiel de l'UE. Le code publié est un règlement communautaire et donc directement applicable dans les Etats membres.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ

NEBEF, c'est tout bénéf'

RTE envisage de mettre en place un mécanisme de déclaration des effacements au service du marché de l'électricité français.

Depuis plusieurs années, RTE poursuit un travail important avec la communauté des acteurs du système électrique sur l'intégration des effacements de consommation dans l'architecture du marché de l'électricité en France. Ces efforts ont jusqu'ici porté sur le mécanisme d'ajustement, mais doivent aujourd'hui être élargis aux gisements plus vastes d'effacements au service des marchés.

Afin de valoriser explicitement les effacements sur les marchés, RTE propose de mettre en place des Notifications d'Échange de Blocs d'Effacement (NEBEF),

permettant de neutraliser l'impact sur le périmètre de responsable d'équilibre du fournisseur des sites effacés. Le bloc correspondant à l'énergie mise à disposition, du fait de l'activation de l'effacement à l'initiative de l'opérateur d'effacement, peut ensuite être commercialisé sur les marchés à sa guise.

Depuis début 2012, RTE mène une large concertation sur le sujet. Le mois dernier, nous sommes entrés dans une phase de propositions aux acteurs de marché concernant les dispositions précises sur l'architecture-cible de ce nouveau mécanisme.

VOUS ACCOMPAGNER

L'Espace personnalisé client (EPC) fait sa rentrée

RTE continue à améliorer sa plateforme d'échanges en vous proposant une nouvelle page d'accueil et un e-service supplémentaire. D'autres suivront fin 2012 et début 2013.

Depuis fin 2010, l'EPC met à votre disposition, en toute sécurité et en toute confidentialité, la synthèse de votre périmètre de responsable d'équilibre, vos interlocuteurs RTE, vos duplicatas de factures ou encore le suivi de vos paiements.

Dès le 1^{er} novembre, vous découvrirez une nouvelle page d'accueil plus ergonomique et plus graphique,



ainsi qu'un nouvel e-service de mise à disposition de vos factures par voie électronique.

D'autres e-services suivront, avec la gestion en ligne de votre périmètre de responsable d'équilibre le 6 décembre 2012 et la gestion de vos contreparties NEB en début 2013.

+ D'INFOS

Vos factures RTE par voie électronique

Plus de facture papier, c'est plus simple, plus pratique et plus sûr, tout en contribuant à la préservation de l'environnement ! Vous êtes prévenu par un e-mail personnalisé de la mise à disposition de votre facture sur l'EPC ; elle est archivée pendant deux ans et consultable à tout moment.

Contactez votre interlocuteur RTE pour souscrire ce e-service gratuit.

EN BREF

ARENH : les règles validées par la CRE le 5 juillet dernier

Les règles relatives à la transmission de données, dans le cadre de l'Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), sont applicables depuis le 5 juillet 2012. La phase de contractualisation avec les responsables d'équilibre concernés est toujours en cours.

Évolution des unités de prix et de volume sur le marché J-1 ?

Epex Spot et ECC envisagent de faire évoluer le nombre de décimales des prix et des volumes issus du marché J-1 français, pour l'aligner sur le standard européen.

- Situation actuelle : MW entiers / prix à 3 décimales.
- Cible : MW à 1 décimale / prix à 2 décimales.

Une étude d'impact est toujours en cours. À suivre...

Interconnexion France – Espagne : premières enchères chez CASC

La date cible de reprise des enchères d'allocation de capacités périodiques (annuelle et mensuelle) par CASC* est prévue au printemps 2013.

*CASC (Capacity Allocation Service Centre), le guichet unique d'allocation de capacité

LE SAVIEZ-VOUS ?

RTE fait salon, une première !

Mardi 13 novembre, RTE invite tous ses clients lors de son premier salon, au Palais de la Porte Dorée (Paris 12^e). Les grands enjeux du marché de l'électricité en France et en Europe, notre expertise technique, nos filiales ou notre offre de services n'auront plus de secret pour vous. Ces différents sujets seront abordés lors de conférences et sur nos stands thématiques. Intéressé ? Contactez votre interlocuteur RTE habituel.